

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 7 avril 2022 modifiant l'arrêté du 12 avril 2021 relatif à la majoration exceptionnelle de l'indemnisation du temps de travail additionnel et des gardes pour les personnels médicaux exerçant en établissements publics de santé et à la majoration exceptionnelle de l'indemnité de garde hospitalière des praticiens des armées

NOR : SSAH2208243A

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance, la ministre des armées, le ministre des solidarités et de la santé, la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, la ministre de la transformation et de la fonction publiques et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics,

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2021 modifié relatif à la majoration exceptionnelle de l'indemnisation du temps de travail additionnel et des gardes pour les personnels médicaux exerçant en établissements publics de santé et à la majoration exceptionnelle de l'indemnité de garde hospitalière des praticiens des armées,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'arrêté du 12 avril 2021 susvisé est ainsi modifié :

1^o A l'article 1^{er} :

a) Au premier alinéa, les mots : « 28 février » sont remplacés par les mots : « 30 avril » ;

b) Aux I et II, les mots : « du 1^{er} février 2021 au 30 avril 2021 et du 2 août 2021 au 19 décembre 2021 » sont remplacés par les mots : « du 1^{er} février 2021 au 30 avril 2021, du 2 août 2021 au 19 décembre 2021 et du 1^{er} mars 2022 au 30 avril 2022 » ;

2^o A l'article 2, les mots : « 28 février » sont remplacés par les mots : « 30 avril » ;

3^o A l'article 4, les mots : « du 1^{er} février 2021 au 30 avril 2021 et du 2 août 2021 au 19 décembre 2021 » sont remplacés par les mots : « du 1^{er} février 2021 au 30 avril 2021, du 2 août 2021 au 19 décembre 2021 et du 1^{er} mars 2022 au 30 avril 2022, » ;

4^o A l'article 5, les mots : « 28 février » sont remplacés par les mots : « 30 avril ».

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 avril 2022.

*Le ministre des solidarités
et de la santé,*
OLIVIER VÉRAN

*Le ministre de l'économie,
des finances et de la relance,*
BRUNO LE MAIRE

La ministre des armées,
FLORENCE PARLY

*La ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation,*
FRÉDÉRIQUE VIDAL

*La ministre de la transformation
et de la fonction publiques,*
AMÉLIE DE MONTCHALIN

*Le ministre délégué
auprès du ministre de l'économie, des finances
et de la relance, chargé des comptes publics,*
OLIVIER DUSSOPT